



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue par visioconférence le 1^{er} fév. 2022 à 19 h

Présents

- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énercycle (Exploitant)
- **Claude Mayrand**, MRC de Maskinongé (MRC)
- **Martin Nolet**, citoyen
- **Nathalie Labrecque**, citoyenne (observatrice)

Invitée

- **Julie Bourassa**, Chef de service environnement d'Énercycle (Observateur)

Absent

- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)

1. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

La secrétaire rappelle que le comité n'a toujours pas nommé de nouveau président et demande qu'une personne se porte volontaire pour présider l'assemblée.

M. Comtois accepte ce rôle.

2. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Comtois ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Comtois lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter. Il est proposé d'ajouter le point 12.1 Usine WAGA et le point 12.2 Appel d'offre pour les bacs bruns.

Avec les modifications, il est proposé par M. Mayrand et appuyé par M. Comtois d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

Aucune modification n'est demandée. Mme Daneau rappelle que seules les personnes ayant été présentes lors de la séance du 14 décembre peuvent proposer l'adoption du procès-verbal.

Il est proposé par M. Mayrand et appuyé par M. Comtois d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Élections des représentants citoyens, groupe ou organisme du milieu et organisme voué à l'environnement

La secrétaire rappelle qu'une assemblée publique a été organisée à la mi-novembre pour permettre à la population d'élire leur représentant citoyen et au groupe ou organisme du milieu de faire de même. Aucune personne, outre les membres du comité de vigilance, ne s'est présentée. Une nouvelle procédure, cette fois en ligne, a été mise en place.

Pour le représentant citoyen, une élection virtuelle s'est déroulée du 11 au 21 janvier 2022 à laquelle 16 personnes ont participé pour choisir l'un des deux candidats en lice. M. Martin Nolet a été élu à la majorité.

Un formulaire en ligne a été créé pour inviter les groupes et organismes susceptibles d'être affectés par le LET à soumettre une candidature avant le 21 janvier 2022. Aucune candidature n'a été reçue, alors le siège est toujours vacant. Le formulaire est toujours disponible sur le site internet d'Énercycle. Il est suggéré de laisser ouvert l'appel à candidatures jusqu'à ce que le poste soit comblé. Tous les membres du comité sont invités à partager cette information dans leur réseau respectif. Une candidature peut aussi être soumise en transmettant un courriel à la secrétaire du comité.

Les trois groupes environnementaux éligibles au comité de vigilance ont nommé le Conseil régional de l'environnement Mauricie (Environnement Mauricie) pour les représentés. Le mandat de Mme Daneau est donc renouvelé pour 4 ans.

5.2 Statuts et règles de fonctionnement

Le document récemment révisé et adopté par le comité de vigilance du LET de Champlain a été transmis au comité de Saint-Étienne-des-Grès, tel que demandé lors de la rencontre du 14 décembre 2021.

6. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE DU COMITÉ

La secrétaire rappelle que le comité n'a pas de président depuis le mois d'août 2021. Elle précise que malgré son absence, M. Bastien a confirmé qu'il n'avait pas l'intention de se porter candidat pour occuper cette fonction.

Il est proposé par M. Mayrand et appuyé par M. Comtois que M. Mayrand occupe la fonction de président du comité de vigilance du LET de Saint-Étienne-des-Grès.

Adopté à l'unanimité.

7. AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Mme Julie Bourassa confirme qu'aucun avis de conformité n'a été émis en 2021. Un inspecteur du ministère de l'Environnement (MELCC) se déplace une dizaine de fois par année. À l'habitude, ce sont des inspections surprises. En temps de pandémie et pour répondre aux exigences des mesures sanitaires à faire respecter, les visites ont été planifiées.

Question 1 : Est-ce que les inspecteurs se montrent plus flexibles dans leur avis ?

Réponse : Les inspecteurs ont une grille d'évaluation à remplir, ce qui ne laisse pas de place pour inscrire des nuances (ex. la valve est-elle fermée ou ouverte ?).

Commentaire : C'est une bonne nouvelle qu'il n'y a pas d'avis en 2021.

Question 2 : Est-ce que c'est toujours la même personne qui fait l'inspection ?

Réponse : Le plus possible, oui, car la personne acquiert de l'expérience, connaît bien le site et les installations, ce qui lui permet de voir les différences ou les améliorations d'une fois à l'autre.

8. REGISTRE DES PLAINTES D'ODEURS

Depuis la dernière rencontre du comité, il y a 2 plaintes qui se sont ajoutées le 20 décembre 2021 et le 13 janvier 2022. Une évaluation sur place a été effectuée dans les deux cas, pour détecter des odeurs qui se sont avérées d'origine autre que celles émises par les opérations du LET (ex. odeur de poêle à bois et de colle brûlée).

Question 1 : Est-ce que c'est la même personne qui fait l'évaluation sur les lieux lors des plaintes d'odeurs ?

Réponse : Non. Il y a 8 personnes au sein de l'équipe d'Énercycle formées et qualifiées pour faire les évaluations (jurés d'odeurs). Cette formation offerte par le Centre de recherche industrielle appliquée Investissement Québec (CRIQ) permet de distinguer les différentes odeurs et d'être capables de faire la différence entre les émissions issues du centre de tri des CRD, de la production d'asphalte, des étangs aérés des eaux usées de la municipalité, voire même de l'accumulation de débris dans les estacades du barrage de La Gabelle.

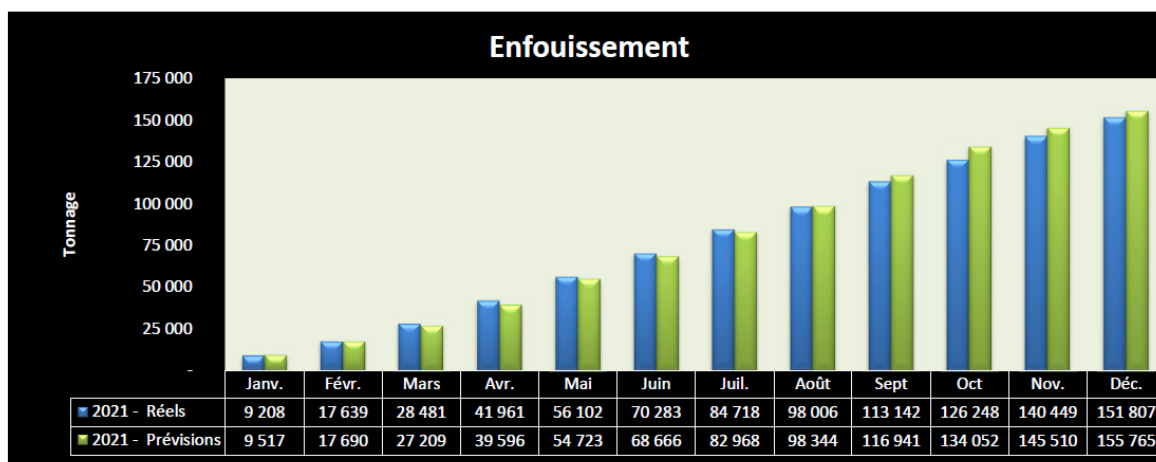
En plus des évaluations lors d'un signalement, il y a deux rondes d'inspections tous les jours, l'une le matin et l'autre en fin d'après-midi.

Question 2 : Y a-t-il des périodes dans l'année où les plaintes sont plus fréquentes ?

Réponse : Oui, à l'automne et au printemps. Les conditions météorologiques ont un impact important, soit la hauteur des nuages, la vitesse et la direction des vents, puis les épisodes de dégel. Il faut toutefois savoir que les odeurs qui se propagent ne sont pas celles de vidange, mais plutôt les biogaz, contenant du H₂S (sulfure d'hydrogène) qui sent les œufs pourris. C'est pourquoi il y a des opérations et infrastructures pour bien soutirer les biogaz du LET. Il arrive parfois d'en échapper, par exemple lorsque la torchère qui brûle les biogaz tombe en panne ou à certaine étape du recouvrement des cellules.

9. REGISTRE DES MATIÈRES REÇUES

Le tableau de l'évolution du tonnage pour l'année 2021 est disponible dans l'intranet. Il y a un écart d'environ 4 000 tonnes de moins que ce qui était prévu, ce qui occasionne une baisse de revenu pour Énercycle. La situation s'explique par un retard de livraison de la part de Matrec. Les élections municipales ont causé des retards dans la signature de certains contrats de collecte.



Sur le total de matières résiduelles enfouies, il y a ± 95 000 tonnes qui proviennent des 5 territoires de la Mauricie membres¹ d'Énergycycle et la balance vient de La Tuque et de Montmagny-L'Islet.

Le LET de Saint-Étienne-des-Grès a une capacité totale de 6 millions m³. Jusqu'à présent, ce sont 4 millions m³ qui sont utilisés. Il faut compter environ 4 ou 5 ans pour remplir 1 million, quand on calcule le tonnage de matières résiduelles et les matériaux de recouvrement (ex. flocons d'automobile et d'encombrants, poussières de verre, sable de balayures de rues, sols de type AB-BC contaminé). Le recouvrement demandé représente 30 cm d'épaisseur tous les jours.

Question 1 : Le LET atteindra sa pleine capacité d'ici 10 ou 15 ans, n'est-ce pas ?

Réponse : En raison du début de la collecte des matières organiques, les prévisions varient. Si l'on évalue les opérations d'aujourd'hui qui enfouissent les matières organiques, la pleine capacité serait atteinte en 2031. Dans un scénario plus réaliste où les matières organiques sont extraites pour une valorisation avec la plateforme de compostage, la pleine capacité serait atteinte en 2035. Il faut savoir que le site a l'espace pour créer de nouvelles cellules.

Question 2 : Combien coûte une cellule d'enfouissement ?

Réponse : Avec la pandémie et les fluctuations du pétrole, les coûts ont augmenté. La construction de la cellule 6, par exemple, tourne autour de 7,1 millions de dollars.

Question 3 : Peut-on avoir une carte des cellules dans l'intranet pour permettre aux membres du comité de vigilance de bien visualiser le site ?

Réponse : Des cartes sont disponibles dans les rapports annuels, mais nous pourrions en extraire une et la mettre dans l'intranet.

10. SUIVI DU PROJET DE MATIÈRES ORGANIQUES

Énergycycle a lancé un appel d'offres pour la conception, la construction, le financement, l'opération et le maintien d'une usine de matières organiques pour une période de 20 ans. Début 2024, l'usine devrait être en fonction. L'infrastructure traitera le compost et produira de la biométhanisation qui sera ensuite vendue à Énergir. Il est prévu que le compost sera utilisé prioritaire sur les terres agricoles de la Mauricie pour permettre une recharge organique et combler les carences d'un sol fortement sablonneux. Les opérations du compostage seront réalisées par la compagnie qui fera la construction de l'usine et non par Énergycycle.

Question 1 : Est-ce que l'exploitant de l'usine de compostage rendra des comptes au comité de vigilance comme le fait Énergycycle pour le LET ?

Réponse : Oui, même si ce n'est pas une obligation.

¹ Les villes de Trois-Rivières et Shawinigan, puis les MRC de Maskinongé, des Chenaux et de Mékinac.

Question 2 : Quand est-ce que le contrat sera octroyé ?

Réponse : C'est difficile à dire, avec les retards et imprévus causés par la pandémie qui ont un impact sur la hausse des coûts des matériaux et les garanties supplémentaires demandées par les institutions financières. Il y a 3 groupes qui se sont manifestés. L'usine devrait être fonctionnelle dans le premier trimestre de 2024.

Question 3 : Est-ce que l'usine de compostage va desservir seulement la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ?

Réponse : Non. Ce sera les territoires membres d'Énercycle, possiblement La Tuque et Montmagny-L'Islet. Le chantier mené par le MELCC concernant la modernisation de la collecte sélective apportera des changements sur les méthodes de triage et l'utilisation des centres de transferts. L'objectif est d'avoir une meilleure ségrégation des matériaux (ex. le bois). Donc, en attendant la fin de la construction de l'usine de compostage, les matières organiques de la Mauricie passeront par ces centres de transferts pour être envoyées ensuite dans des municipalités du Québec qui traitent les matières organiques (ex. Berthierville, Montebello, etc.).

Question 4 : Est-ce que la construction de l'usine coûtera plus cher que les frais de transport pour acheminer les matières dans des lieux qui ont déjà les infrastructures ?

Réponse : Non. Selon les prévisions d'Énercycle, le coût du traitement des matières organiques avec l'usine à construire sera autour de 125 \$ à 130 \$ la tonne, alors que le transport est beaucoup plus cher.

Question 5 : À quel endroit se fera le transfert des matières ?

Réponse : Énercycle construira un centre de transfert à Saint-Étienne des grès. En plus de la matière organique, le centre de transfert servira au transfert des matières récupérables provenant de plusieurs écocentres déjà existants. Il faut aussi déterminer quel écocentre acheminera ses matières à Saint-Étienne pour être détourné de l'enfouissement.

11.SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Tout va bien, il n'y a pas de suivi spécifique à faire. Pour donner un exemple du type de suivis environnementaux abordés en comité, il peut être question de :

- Traitement des eaux (avant leur rejet dans la rivière Saint-Maurice)
- Vérification des fuites
- Résurgence
- Biogaz
- Puits d'eau souterraine
- Suivi de composés organique volatils (ou COV)
- Etc.

Question : Les biogaz sont-ils tous brûlés à la torchère ? Le sont-ils près des serres ?

Réponse : Oui, car en équivalent de CO₂, c'est moins nocif de les brûler. Il n'y a plus de biogaz brûlés pour les serres depuis près de 5 ans. La torchère brûle à une chaleur de 1600 °C et transforme le CH₄ en CO₂. L'usine de raffinage de Waga sera construite pour intégrer le biogaz dans le réseau d'Énergir. Cette usine sera construite dans les anciens bâtiments de déshydratation de biogaz qui alimentaient les Serres Savoura, par un sous-traitant.

12.ACTUALITÉS

12.1 Usine Waga

La construction devrait démarrer en juillet 2022. Le projet est en attente d'une autorisation environnementale sur la dispersion atmosphérique. Cette usine sera construite avec des matériaux fabriqués à 90 % au Québec.

12.2 Appel d'offres pour la construction des bacs bruns

Le 31 janvier, l'appel d'offres pour la construction des bacs bruns a été lancé. Il s'agit d'un projet de 9 millions de dollars pour lequel une subvention de 3 millions sera accordée. La commande va pour 80 000 bacs avec une option pour aller jusqu'à 103 000 bacs. Elle inclut le bac roulant, un récipient pour la cuisine et un guide d'utilisation. L'objectif est de déployer leur distribution en avril à Trois-Rivières et dans les autres territoires jusqu'en juillet pour un début de collecte au milieu de l'été.

Question : Quelle est la grandeur des bacs bruns ? Est-ce que la collecte sera obligatoire ?

Réponse : Ce sont des 240 L, soit le moyen, et oui, ce sera obligatoire.

12.3 Actualisation des Statuts et règles de fonctionnement

Lors de la dernière réunion, il avait été suggéré de s'inspirer du comité de vigilance du LET de Champlain pour actualiser le document Statuts et règles de fonctionnement. Le document pourrait être simplement ajouté avec la principale différence entre les deux comités, c'est-à-dire de permettre un représentant citoyen observateur.

Il est proposé par Mme Daneau et appuyé par M. Mayrand d'actualiser les Statuts et règles de fonctionnement en s'inspirant du document du comité de vigilance du LET de Champlain.

Adopté à l'unanimité.

12.4 Rafraîchir le logo du comité de vigilance

Considérant le renouvellement du comité avec l'arrivée de plusieurs nouveaux membres, il est suggéré d'en profiter pour rafraîchir le logo du comité, afin qu'il reflète davantage de sérieux et professionnalisme. Ces frais devraient être couverts par Énergycycle.

M. Comtois confirme qu'il accepte cette demande. Mme Daneau s'offre pour trouver un fournisseur et faire le suivi de ce mandat.

12.5 Visite du LET

Les membres du comité de vigilance peuvent avoir accès au LET. Énergycycle organisera une visite sur les lieux et recommande d'attendre le printemps pour que la neige soit fondue. Comme la prochaine réunion du comité de vigilance aura lieu au printemps, il est suggéré de tenir les deux activités le même jour, soit une visite vers 15 h, puis de la réunion du comité de vigilance à 17 h. Énergycycle verra à offrir des bouchées avant la réunion.

13.VARIA

Une personne estime que la prochaine réunion prévue en juin paraît loin pour assurer adéquatement sa responsabilité de veille des opérations du LET, estimant que deux rencontres dans l'année semblent peu.

La secrétaire explique que le comité peut décider de se réunir autant de fois qu'il le souhaite. La seule contrainte est qu'Énergycycle a l'obligation de payer les frais de réunion jusqu'à un maximum de 4 rencontres par année. Depuis plusieurs années, les membres du comité se sont montrés satisfaits d'avoir 3 rencontres dans l'année, considérant que les actualités (ex. avis de non-conformité, rapports d'inspection, etc.) sont communiquées dans l'immédiat au comité par Énergycycle, puis déposées dans l'intranet. Un membre du comité pourrait demander une réunion s'il souhaitait avoir des détails ou demander une reddition plus détaillée de la part d'Énergycycle.

M. Comtois complète en précisant qu'Énergycycle se met à la disposition des membres du comité, en tout temps, pour répondre à des questions.

14.PROCHAINE RENCONTRE

8 juin 2022, à 15 h pour la visite du LET et la rencontre du comité de vigilance commencera à 17 h dans une des salles de réunion d'Énergycycle.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Mme Labrecque et appuyé par M. Mayrand de lever la réunion à 20 h 56.

Adopté à l'unanimité.



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
1 ^{er} fév. 2022	Carte des cellules du site Ajouter une carte dans l'intranet. Responsable : Julie Bourassa	
1 ^{er} fév. 2022	Logo du comité Trouver un graphiste pour rafraîchir le logo du comité de vigilance. Responsable : Lauréanne Daneau	
1 ^{er} fév. 2022	Visite du LET Organiser une visite au printemps pour les membres du comité qui veulent voir le LET. Responsable : Énercycle	